PRÉPARER LA RENTRÉE 2017 Dossier de presse Jeudi 9 mars 2017 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE 03

LA REFONDATION DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

L'objectif de la loi de refondation de l'École est de créer les conditions de l'acquisition, à chaque élève, des fondamentaux et des connaissances indispensables. La refondation de l'École et de la scolarité obligatoire, c'est un effort financier inédit en faveur de la scolarité obligatoire et un ensemble cohérent de réformes pédagogiques pour de meilleurs apprentissages.

La rentrée 2017 marquée par le renforcement de dispositifs phares au service de la maîtrise des fondamentaux

Le dispositif Plus de maîtres que de classes

Aux 3 220 postes créés depuis 2013, s'ajouteront à la rentrée 2017, 1 941 postes. Le dispositif Plus de maîtres que de classes couvrira toutes les écoles de l'éducation prioritaire et, au-delà, dans les écoles situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux et de montagne.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La mobilisation sur les territoires défavorisés porte ses fruits. Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) communiqueront cette année encore aux directeurs de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de leur département l'estimation du nombres de places disponibles pour la scolarisation des très jeunes enfants à la rentrée 2017 dans les secteurs prioritairement visés par cette politique. Les partenaires en lien direct avec les familles concernées pourront les sensibiliser à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Les nouveaux rythmes scolaires

Pour tirer le meilleur bénéfice de la 5° matinée en termes d'apprentissage, les équipes pédagogiques construisent de nouveaux emplois du temps. Pour cela, de nouvelles ressources d'accompagnement et de formation sont mises à leur disposition, en appui de l'accompagnement des inspecteurs de l'éducation nationale et équipes de circonscription. Le pilotage pédagogique impulsé à l'échelle académique et départementale favorise la mise en œuvre de ces évolutions et promeut la complémentarité entre activités scolaires et périscolaires, le partage d'expériences entre acteurs et le développement de formations communes aux acteurs de terrain (enseignants, animateurs, ..). L'accompagnement des communes est renforcé, notamment pour l'évaluation de leurs projets éducatifs de territoires.

Le niveau du collège

L'enjeu des conseils école-collège est d'organiser la transition école/collège et la continuité des enseignements. L'enjeu de l'accompagnement personnalisé au collège est d'être le cadre privilégié pour soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et leur autonomie. L'enjeu des enseignements pratiques interdisciplinaires est d'être le cadre pour faire partager aux élèves le sens de leurs apprentissages en les mobilisant dans une démarche de projet, dans la réalisation concrète d'un travail individuel ou collectif. Enfin, celui du travail en effectifs allégés ou le co-enseignement est de faciliter la différenciation pédagogique.

La nouvelle culture de l'évaluation au service des apprentissages et ses nouveaux outils

Le suivi des progrès de l'élève dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire des apprentissages est désormais fait selon deux modalités. À la fin de chaque trimestre (ou de chaque période définie par l'école), les résultats sont présentés par matière. À la fin de chaque cycle (CE2, 6°, 3°), les résultats sont présentés sur les 8 domaines de connaissances et de compétences à maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire. Dans le cadre du nouveau diplôme national du brevet (DNB), l'évaluation du contrôle continu sera faite au travers d'un positionnement sur 4 niveaux simples (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise) sur les domaines du socle commun.

L'apprentissage des mathématiques

L'enquête TIMSS l'a confirmé, les résultats obtenus par les élèves de CM1 français en mathématiques sont faibles. La stratégie mathématiques construite avec l'ensemble des acteurs de la communauté mathématiques française répond aux difficultés rencontrées par les élèves français dans l'apprentissage de cette discipline. La formation et l'accompagnement des professeurs à la mise en œuvre des nouveaux programmes sont essentiels. C'est notamment le rôle du portail « mathématiques », des **ressources d'accompagnement** autour de cinq domaines d'enseignement : les nombres et calculs, les grandeurs et mesures, la géométrie, la proportionnalité, l'algorithmique et la programmation, du MOOC réalisé **« Enseigner et former avec le numérique en mathématiques »** avec les ENS de Lyon et de Cachan en partenariat avec le réseau des IREM (instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) et des FSPF

À RETENIR

Mobilisation de nouveaux moyens en faveur de la scolarité obligatoire avec :

1 poste pour 3 élèves supplémentaires créé dans le 1er degré sur la période 2013-2017 4000 postes pour accompagner la mise en œuvre de la réforme du collège

Une refondation pédagogique de l'École pour de meilleurs apprentissages

- Nouveaux programmes plus cohérents et plus progressifs, de la maternelle au collège
- Nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- → Cycles d'apprentissage de trois ans favorisant la liaison école-collège
- Nouveaux rythmes à l'école pour une 5° matinée de classe
- → Nouvelle organisation des enseignements au collège
- → Évolution des modalités d'évaluation des élèves et du brevet